

Paris, le 26 janvier 2022

Déplacement du président de la République dans la Creuse Il est temps de passer à l'action pour garantir l'accès aux soins de tous grâce aux kinésithérapeutes !

Emmanuel Macron s'est rendu lundi 24 janvier dans une maison de santé de la Creuse, l'un des départements où la densité médicale est la plus faible en France. Les difficultés d'accès aux soins étaient au programme de ce déplacement présidentiel et il était question, pour le Président de la République, d'analyser les mesures déjà mises en œuvre pour inciter les jeunes à s'installer dans les zones sous-dotées.

Force est de constater que le Gouvernement en est encore à l'étape des constats, à l'heure où il est urgent de prendre des mesures concrètes pour répondre à la demande de soins sur tout le territoire. La FFMKR invite les pouvoirs publics à joindre les actes aux promesses sur les problématiques d'accès aux soins.

La mobilisation des kinésithérapeutes libéraux est une partie de la solution qui garantira la prise en charge de toute la population. Cela passe par l'accélération de la mise en œuvre de l'accès direct au kinésithérapeute, inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2022, à titre expérimental. Mais aussi par l'application des mesures prévues dans la loi « Rist » qui renforcent le droit de prescription des kinésithérapeutes : autorisation de renouvellement de prescriptions médicales d'actes de kinésithérapie datant de moins d'un an et élargissement du périmètre des prescriptions de dispositifs médicaux. La mise en œuvre rapide de ces mesures permettrait de dégager du temps médical chez les médecins et d'accroître l'accès aux soins.

Pour répondre à l'enjeu du vieillissement de la population, les 77 000 kinésithérapeutes libéraux forts d'un excellent maillage territorial, sont aussi capables de se mobiliser dans le cadre de la prévention. Autoriser les kinésithérapeutes à effectuer le repérage et le diagnostic de la fragilité en accès direct permettrait de décharger les médecins, d'intervenir précocement et de lutter contre la perte d'autonomie des patients.

L'engagement des kinésithérapeutes libéraux, pour répondre aux demandes de soins et pallier les difficultés d'accès à un médecin, doit s'accompagner de moyens pour la profession à travers un investissement incontournable, notamment dans le cadre de la négociation conventionnelle en cours avec l'Assurance maladie.

La FFMKR se tient à la disposition du Gouvernement pour accélérer le déploiement des solutions concrètes au service des patients, grâce aux kinésithérapeutes.

Contact presse :

Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org